

## REÇU

Nous soussignés Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Portugaise, dont le siège social est à Paris 14<sup>ème</sup> représentée par son Président Monsieur Carlos Vinhas Pereira.

Attestons par la présente avoir reçu de la société **NOVADELTA FRANCE** dont le siège social est à Gonesse la somme de **1.500,00 €uros** (Mille cinq cents €uros) représentant la cotisation pour l'année 2017.

Fait à Paris, le 19 juillet 2017

Pour valoir et servir ce que de droit.

**Carlos Vinhas Pereira**

Président

